

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2012

L'an deux mil douze et le Samedi 05 mai à 10 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire,

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Monsieur Claude CHARPENTIER qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude LEWANDOWSKI ;
- Jean-Pierre CROQUET.

Madame Marie-Hélène BOURDON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a dû réunir le conseil en urgence pour respecter les délais dans le cadre du choix du fournisseur de gaz pour le bâtiment de la mairie.

Avant de procéder au vote des derniers comptes-rendus, certaines modifications sont demandées :

Compte rendu du 30 mars 2012, « Personnel : besoin exceptionnel en heures complémentaires » : il est demandé que soit ajoutée aux résultats du vote de cette décision, l'abstention d'un conseiller. Accord.

Compte rendu du 13 avril 2012, « questions diverses » : concernant la demande d'une résidante de couper des sapins dans les fossés, dans le cadre de la réfection de son mur, le conseil demande à ce que la phrase suivante soit remplacée « il lui est demandé en remplacement de replanter d'autres essences » par « la résidante se propose de replanter d'autres essences ». Accord.

Après avoir pris en considération ces modifications, le conseil adopte les comptes rendus du Conseil du 30 mars et 13 avril 2012.

CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ POUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE

Plusieurs bâtiments communaux, dont celui de la Mairie, sont alimentés par le gaz de ville pour une consommation totale annuelle d'environ 300 000 kWh

Le contrat de la mairie passé avec GDF Provalys, arrivant à échéance le 31 mai 2012, il avait été décidé de mettre en concurrence les différents fournisseurs.

Les chargés du dossier (Monsieur André PITOU et Madame Stéphanie MARQUETOUX), présentent les différentes offres (3 devis) des fournisseurs de gaz.

Après avoir pris connaissance du tableau comparatif, le conseil décide de retenir l'offre la plus compétitive qui est celle d'Antargaz pour une durée de 12 mois à prix ferme et de mettre en concurrence, l'ensemble des contrats qui arriveront à échéance à l'automne 2014.

DBM SUR LE BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Suite à une erreur dans un report signalée par notre perception, le conseil accepte la délibération budgétaire modificative pour le budget eau et assainissement (12 voix pour, 2 abstentions), qui consiste en ceci :

Inscription en dépenses : 001 Déficit de fonctionnement reporté : + 37 432.40 €

020 Dépenses imprévues : + 5 843.01 €

Total **43 275.41 €**

Inscription en recettes :	016 Emprunt reste à réaliser :	+ 98 439.00 €
	016 Emprunt vote nouveau :	- 55 163.59 €
	Total	43 275.41 €

ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS POUR LE SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants doivent être désignés par commune pour participer au comité de pilotage de la Communauté de Communes Yonne Nord, dans le cadre des réflexions menées pour l'élaboration d'un SCOT sur le territoire Sénonais.

Trois conseillers se portent candidats au poste de délégués titulaires (Messieurs Jean-Claude LEROY, Paul BOURDON et André PITOU) et un conseiller au poste de délégué suppléant (Monsieur Jean-Raoul ROSAY) Après avoir procéder au vote à bulletin secret, Messieurs Jean-Claude LEROY et Paul BOURDON sont élus délégués titulaires et Messieurs André PITOU et Jean-Raoul ROSAY, délégués suppléants.

Madame MARQUETOUX souhaiterait participer comme auditrice aux diverses réunions du comité de pilotage du SCOT. Une demande sera faite en ce sens à la CCYN.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire fait part au conseil qu'après renseignements pris auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une aide de 40% peut être allouée pour l'équipement de stérilisation de la station de pompage.
- Il l'informe ensuite que la commune vient de recevoir une somme de 5567 € au titre du Fonds départemental de la Taxe Professionnelle pour 2011
- Il lui fait savoir enfin que la locataire du logement n°3 du 3 rue de l'hôtel de ville donne son congé pour le 31 juillet 2012.
- Il est alors demandé à Madame MARQUETOUX de présenter un rappel sur le déroulement des élections et la tenue du bureau de vote. Le conseil prend en considération ces éléments pour constituer le bureau de vote du 06 mai 2012.

La séance est levée à 11:40 heures.

Le Maire,



Jean-Claude LEROY.